

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 08 février 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 08 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Patrick JAURES (pour le Maire empêché M Serge DIDELET), Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoirs : M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL - M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 DECEMBRE 2022

M. BERNARDI demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le Procès-Verbal du 07 décembre 2022.

**Aucune observation n'étant formulée,
le Procès Verbal de la séance du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

2- INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 ISDND

M. BERNARDI : Le 31 décembre, le SCH a obtenu les 2 arrêtés préfectoraux concernant l'ISDND (prolongation de la durée d'exploitation du site – Instauration de servitudes publiques(SUP)).

Les terrains situés à l'intérieur d'une bande de 200 mètres autour de l'ISDND sont concernés par la SUP.

La capacité d'accueil de déchets va baisser annuellement passant de :

23900 tonnes pour 2023/2024

21600 tonnes pour 2025/2026

16300 tonnes pour 2027/2028/2029

14400 tonnes pour 2030/2031

La mise en place du nouveau schéma de collecte est une des actions qui va permettre de diminuer les tonnages et de répondre aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

2.2 Réseau CompostPlus

M. BERNARDI donne la parole à Mme NEIL pour dresser le compte rendu du bureau du réseau CompostPlus qui s'est tenu le 17 janvier.

Mme NEIL : Le réseau est composé de 54 collectivités membres, 25 millions d'habitants.

Les demandes d'adhésion augmentent. Il est nécessaire de connaître les objectifs et les motivations d'adhésion au réseau car nous avons besoin de collectivités qui partagent certaines valeurs et soient moteurs dans l'accompagnement au développement de la filière biodéchets. Les collectivités devront signer une charte en adhérant au réseau.

Nous travaillons sur la parution d'un guide numérique dans lequel 10 collectivités seront mises en avant, notamment, le SCH pour la plateforme de compostage.

Nous continuons le travail concernant l'application de la TVA réduite à 5.5% pour le matériel de collecte de biodéchets. Un amendement est en cours de rédaction pour permettre aux élus du réseau d'aborder la question avec les parlementaires de leur territoire.

Elle présente l'agenda 2023 :

- Prochain bureau et travail collectif (rédaction de la charte) les 28 et 29 mars à Chambéry
- Voyage d'études en Italie en juin (programme en cours)
- Journées Territoires & Biodéchets à Grenoble en novembre

2.3 Décisions prises par le Président

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions du Président intervenues en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Nom de l'entreprise/ Organisme	Objet	Montant TTC
2022-109	UGAP	Acquisition d'un camion BOM équipé d'une grue	Montant : 346 814.31 € HT Frais carte grise : 850 €
2022-110	VMITP	Réception et traitement des déchets d'amiante des particuliers	Forfait gestion administrative : 60 € HT par dépôt Traitement des déchets de 0 à 1 tonne : 126 € HT par dépôt Supérieur à 1 tonne : 126 € HT / tonne
2022-111	AIMES ASSURANCES	Assurance véhicules à moteur	Montant solution de base : 52 340 €
2022-121	PAPREC	Traitement du bois AB	Cf. BPU Maximum : 3 500 tonnes/an
2022-125	COVED SAS / PAPREC	Traitement des encombrants issus des déchèteries	Cf. BPU Maximum : 6 000 tonnes/an
2022-126	CS MATERIEL	Fourniture, livraison et entretien d'une chargeuse sur pneu et reprise	Fourniture chargeuse : 163 000 € HT Contrat de maintenance sur 8 ans : 21 580 € HT Reprise : 8 580 € HT
2022-127	TOKIO MARINE EUROPE SA	Cautionnement de l'ISDND au titre des ICPE	Montant maximum garanti : 1 800 000 € Taux 0.25 % du montant garanti

2022-127	TOKIO MARINE EUROPE SA	Cautionnement de l'ISDND au titre des ICPE	Montant maximum garanti : 1 800 000 € Taux 0.25 % du montant garanti
2022-128	TOKIO MARINE EUROPE SA	Avenant à la convention de cautionnement de l'ISDND au titre des ICPE (annulation de la décision 2022-127)	Montant maximum garanti : 1 800 000 € Taux 0.25 % du montant garanti
2023-01	RESEAU COMPOSTPLUS	Convention de partenariat pour la formation « Conduite et exploitation d'une plateforme de compostage »	Coûts SCH pris en charge : 1 920 €
2023-02	PRODEVAL	Contrat de maintenance de la chaudière de l'ISDND	Cf. BPU
2023-03	SCH	Actualisation des tarifs du SCH au 01/01/2023	Actualisation du montant de la TGAP

3- FINANCES

3.1 Budget et Débat d'Orientation Budgétaire

M. BERNARDI donne la parole à M. BARDEAU pour présenter :

- le compte rendu de la commission finances du 26 janvier 2023. La présentation sera adressée avec le compte rendu.
- Le rapport d'orientation budgétaire 2023. La note a été adressée lors des convocations.

M. BARDEAU souligne qu'en première approche il aurait fallu une augmentation des participations des Communautés de Communes de 7.25% pour équilibrer le budget. Au final, avec les arbitrages sur les priorités d'action, on arrive à 4%.

L'excédent est important en raison du décalage dans le temps de certains projets d'investissement (travaux ISDND, modernisation PTF....)

M. CROS : Le coût de transfert sur Saint Thibéry coutera t'il moins cher que sur Montpellier ?

Mme NEIL : Nous maîtriserons les coûts de transfert sur Saint Thibéry car nous sommes actionnaires de la SPL. Ainsi, les coûts de transport et de traitement seront mutualisés entre les collectivités adhérentes à la SPL. Si nous passons au privé ils nous imposeront les tarifs. Avec le centre de tri de la SPL, nous aurons plus de déchets avec une population de 600 000 habitants. Nous pourrions mieux négocier les prix de reprise.

M. BERNARDI : 1/3 de nos poubelles est composé de matière organique. Nous devons diminuer les tonnages du bac gris.

M. BARDEAU poursuit la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Le levier technique pour baisser les coûts de traitement se déploie sur 3 ans pour atteindre 16 300 tonnes enfouies en 2027.

M. CROS : Toutes les hypothèses pour faire baisser l'enfouissement prévoient de l'export.

Mme NEIL : Il y a le levier technique et le levier financier. Seules les collectivités qui ont mis en place une tarification incitative ont réussi à baisser le tonnage du bac gris. Regardons les exemples de collectivités adhérentes au réseau Compostplus (Pays de vaine, Pays de Loire....).

Mme SILHOL : Nous n'avons pas la même population. La population estivale est en prendre en compte.

M. BARDEAU : La Communauté de Communes du Clermontais ne souhaite pas à priori la tarification incitative.

M. NEIL : Certains gros producteurs ont de faibles bases fiscales alors qu'ils ont une production importante des déchets. Il faut mettre en place une redevance sur les professionnels et engager une fiscalité des déchets professionnels.

Mme SILHOL : Avant de travailler sur une tarification incitative en 2026, travaillons sur la redevance pour les gros producteurs.

M. REQUI : La redevance spéciale a été mise en place sur le Lodèvois. Cela n'a pas engendré une baisse des tonnages mais cela nous procure une recette.

M. BARRAL : La réflexion sur la mise en place d'une redevance spéciale fait partie de la feuille de route de l'étude 120 kilos.

Mme NEIL : Même en déployant le nouveau schéma de collecte sur 3 ans, notre objectif d'atteindre 120 kilos est ambitieux mais il est réalisable. Il doit être concomitant à la tarification incitative.

M. BERNARDI rappelle que le déploiement du nouveau schéma de collecte est conditionné à la création d'un quai de transfert.

Il précise que les négociations engagées avec la Commune de Saint Félix de Lodez pour la réalisation d'un quai de transfert avancent dans le bon sens. Le projet semblerait être réalisable sur cette commune à condition que cet aménagement ne vienne pas en déduction du droit de construire tel qu'il est inscrit dans le projet de PLU actuellement à l'étude (cf. délibération du conseil municipal du 19/12).

Nous allons demander le soutien de Monsieur le Sous-Préfet dans l'accompagnement administratif de ce projet en lien avec les services de la DDTM.

M. BARDEAU s'interroge sur les délais de réalisation d'un quai de transfert.

Mme ALBOUCQ : Il faut compter 3 ans (autorisation, travaux...).

Elle présente la typologie d'un quai de transfert :



Elle rappelle que c'est un équipement couvert, une plateforme logistique qui permet de massifier les emballages collectés avant de les transférer vers le centre de tri.

M. BERNARDI remercie le travail du service finances.

Suite aux débats, M. BERNARDI soumet à l'approbation le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Les élus prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

3.2 Convention

M. BERNARDI : Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE de la Lozère) a sollicité le SCH pour le prêt de caissons de compaction dans le cadre d'une expérimentation en régie de la collecte séparée des emballages ménagers.

Le SCH peut mettre à disposition du SDEE de la Lozère, à titre gracieux, deux caissons de compaction ; Ces équipements ne sont plus utilisés par les services techniques.

Il soumet à l'approbation la convention relative à la mise à disposition de caissons de compaction pour la collecte des emballages ménagers avec le SDEE de la Lozère qui a pour objectif de définir les modalités administratives (assurance, durée...) et techniques (utilisation...).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

4- SPL OEKOMED

M. BERNARDI dresse le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la SPL OEKOMED qui s'est tenue le 15 décembre.

2 questions importantes ont été abordées :

1. Le projet de confier à la SPL OEKOMED, une étude portant sur la conception, la construction et l'exploitation d'une chaufferie CSR (combustibles solides de récupération). La mise en œuvre opérationnelle de ce projet sera conditionnée à la prise d'une délibération concordante de la CABM, du Sictom et de la SPL.

C'est une opportunité sur le territoire car il n'y a pas de filière CSR.

2. Lettre d'intention pour une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre de tri. Cet équipement permettra de faire baisser les coûts en matière d'énergie. Le centre de tri reste un équipement énergivore.

Il est important que le SCH soit favorable aux études menées par la SPL. Il y a des enjeux forts autour de la mutualisation de services.

5- DECHETERIES

Le déploiement du dispositif d'accès en déchèterie avance. 17 000 foyers sur 33 000 ont validé la démarche. Les usagers n'ayant pas fait la demande de badge seront désormais refusés en déchèterie.

Mme NEIL : Il y a une augmentation des demandes d'enlèvements des encombrants faites auprès des mairies.

Mme SILHOL : Cela a un coût pour les communes. Sur Péret, ce service est limité aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

6- OBJECTIF 120 KG : DEPLOIEMENT DU NOUVEAU SHEMA DE COLLECTE ET ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

M. BERNARDI donne la parole à Mme ALBOUCQ pour présenter l'avancement technique relatif à la mise en place du nouveau schéma de collecte.

Il rappelle que la délibération approuvée le 16 novembre en comité syndical qui concerne les modalités du déploiement du scénario 3 Bis doit être votée dans chaque communauté de communes. Elle est le socle commun du dispositif.

La CCVH a voté cette délibération le 31/01/2023
La CCC a voté cette délibération le 07/02/2023.

L'objectif est de déployer le nouveau schéma de collecte en novembre.

M. REQUI : La CCLL n'a pas encore délibéré. Nous sommes globalement en accord avec les modalités du nouveau schéma de collecte. Cependant, nous allons apporter une spécificité à cette délibération car nous souhaitons conserver toute ou une partie de la collecte des colonnes sur le Lodévois. La CCLL pourrait intervenir comme prestataire du SCH.

Mme NEIL pose le problème du surcoût lié à cette prestation. Prestation qui n'est pas compatible avec la délibération prise le 16 novembre en comité syndical.

M. FABRE : Nous avons déjà 3 villages équipés en colonnes OMR. Ajouter 10 colonnes supplémentaires sur le territoire du « plateau » ne sera pas un surcoût important pour la collectivité. Il faut tenir compte des spécificités des zones peu peuplées et isolées. En conservant la collecte, la CCLL peut réagir plus vite en cas de débordement des colonnes.

Mme NEIL : Chaque territoire a des écarts. Ces écarts ne doivent pas nous « écarter » de notre objectif. Ils doivent se régler au fur et à mesure du déploiement.

M. REQUI souhaite maîtriser l'implantation des points tri. Lorsque nous aurons équipé en bac jaune le pavillonnaire de Lodève, nous aurons couvert 50 % de la population de ce territoire.

Mme ALBOUCQ rappelle que le choix d'implantation des points tri se fait toujours en accord avec les communes concernées.

M. REQUI : Nous avons défini un plan théorique pour le déploiement. Nous allons rencontrer les communes concernées en mars.

Mme ALBOUCQ demande à M. REQUI de pouvoir obtenir le plan théorique pour analyser la faisabilité technique pour le SCH.

M. FABRE pose la question du nettoyage des colonnes.

Mme ALBOUCQ C'est le SCH qui le prend en charge.

M. BARRAL précise que les communautés de communes doivent procéder à une enquête de dotation pour identifier l'ensemble des usagers qui utilisent le service de gestion de déchets et ainsi préparer la livraison des nouveaux bacs jaunes. Il y aura des délais incompressibles pour lancer et attribuer les marchés publics. La CCVH va s'appuyer sur un prestataire extérieur pour réaliser cette enquête. La CCC va la réaliser en interne

M. BERNARDI : Il pourrait y avoir une mutualisation du prestataire entre les communautés de communes. Il ne faut pas perdre du temps et lancer l'enquête de dotation sur chaque territoire.

M. REQUI s'interroge sur le calendrier de déploiement pour chaque communauté de communes.

Mme NEIL : Pour 2023, se sont 11 communes de la Vallée de l'Hérault : Bêlarga, Campagnan, Plaissan, Popian, Le Pouget, Pouzol, Puilacher, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Pargoire, Tressan, Vendémian.

Mme SIHLOL : Pour 2023, se sont 5 communes du Clermontais : Fontès, Canet, Aspiran, Paulhan, Usclas d'Hérault. Un calendrier a été établi jusqu'en 2025. En fin d'année, nous démarrerons l'enquête de dotation sur Clermont l'Hérault, Nébian et Cabrières.

Mme ALBOUCQ présente une analyse concernant le financement des points tri :



Etude 120 kg : déploiement levier technique

Syndicat Centre Hérault

■ Financement colonnes (semi) enterrées

typologie	Travaux et Aménagements	Achat des conteneurs
<p>1- Secteur de centre-ville ou village nécessitant la mise œuvre de PAV pour le déploiement du nouveau schéma collecte mais l'emplacement choisi n'est compatible qu'avec des conteneurs enterrés ou semi-enterrés</p> <p>critères techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajout du flux OM sur un point déjà enterré - l'emplacement n'est pas suffisamment grand pour recevoir le nb suffisant de colonnes aériennes, - la sécurité des usagers - la gêne aux riverains bloquante (trop grande proximité) - la proximité d'un monument historique 	<p>Travaux faits par la commune</p> <p>Financement SCH : 100% des travaux avec plafond de 7 000 € HT par point (si les travaux sont faits en régie, un dossier est à remplir pour justifier des montants de dépenses par la commune)</p> <p>Intérêt du plafond : permet de se reposer la question de l'opportunité si le montant est trop élevé</p>	<p>Financement SCH : 100%</p>
<p>2- Secteur de centre-ville ou village nécessitant la mise œuvre de PAV pour le déploiement du nouveau schéma collecte : la commune demande un CE ou CSE mais l'emplacement choisi est compatible avec un point aérien.</p> <p>critères : meilleure intégration et/ou intérêt par rapport au maillage</p> <p>Financement non prioritaire</p>	<p>Travaux faits par la commune</p> <p>Financement Commune : 100%</p>	<p>Financement SCH : 100%</p>
<p>3- Autres secteurs ou secteurs desservant les centres villes sans difficulté d'implantation</p>	<p>Travaux faits par la commune</p> <p>Financement Commune : 100%</p>	<p>Financement SCH : à hauteur d'un PAV aérien la commune prend en charge la différence</p>

Prix d'une colonnes en €HT (tarif 2022, comprend finition et transport) :
aérienne 2 000 €, semi : 4 200 €, enterrée 5 400 € (prix 2021 à actualiser)

propositions

CS du 08/02/2023

M. BERNARDI : La répartition des 15% de dotation (colonnes enterrées/colonnes semi enterrées) sera appliquée à l'échelle de chaque communauté de communes.

M. REQUI : On constate souvent une moins bonne qualité du tri sur les points tri isolés. Il faudra un bon maillage des colonnes OMR.

Mme NEIL : Aujourd'hui, les usagers apportent les emballages et le verre dans les points tri. Si le tri est bien fait, il y aura peu de déplacement pour l'apport des OMR en colonne.

M. BARRAL informe que le groupe de travail « communication » s'est réuni le 11 janvier. Cette réunion a permis de définir les enjeux d'accompagnement du déploiement technique du nouveau schéma de collecte.

Il présente la stratégie de communication adoptée :

- Temps 1 : information des élus/agents : en cours
- Temps 2 : information générale des habitants du territoire
- Temps 3 : Information opérationnelle sur les communes déployées

La prochaine réunion du groupe de travail communication est fixée au 09 février.

Mme NEIL : Il faut envisager également de communiquer sur la tarification incitative pour préparer au mieux la population à ce changement. Les communes déployées en 2023 devront également entrer dans le cadre de « l'année blanche » pour la tarification incitative. Il faudra tirer des enseignements de cette première étape de déploiement.

Aucune autre question n'étant soulevée,
M. BERNARDI lève la séance à 12h00

*

La secrétaire de séance
Mme Véronique NEIL



Le Président du Syndicat Centre Hérault
M. Olivier BERNARDI

